



SYNDICAT FRANCIEN  
COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

La Poste

Mai 2022

# HAUSSE DE L'INFLATION DES MESURES EXCEPTIONNELLES...

En réponse à la demande de la CFDT de tenir compte de l'augmentation automatique du SMIC de 2,65%. La Poste annonce une revalorisation des plus bas salaires des postiers de 0,65%. En cumul depuis le mois d'octobre 2021 les classes 1 et 2 ont été augmentés de 4,24% à 2,50% en fonction de leur échelon.

01/05/2022	Embauche	1 an	3 ans	6 ans
I.2	19 747,15	19 782,20	19 812,16	19 842,13
I.3	19 782,20	19 812,16	20 095,06	20 354,60
II.1	20 046,31	20 564,36	21 253,08	21 511,60
II.2	20 348,51	21 330,28	21 968,20	22 238,40
II.3	20 973,73	21 881,86	23 056,12	23 574,69

**11 830 de nos collègues aux premiers échelons de la classe I seront concernés par une revalorisation salariale au 1er mai. Le paiement de cette revalorisation aura lieu sur la paie de juin avec effet rétroactif.**

De plus, La Poste annonce une augmentation de 0,01€ Du kilomètre, du 1er mai au 31 juillet 2022, des indemnités kilométriques. Enfin, l'entreprise revoit à la hausse l'indemnité transport véhicule personnel de 10 à 15€ par an.

La CFDT a profité de cette annonce pour interpeller la direction de La Poste sur la nécessité d'ouvrir une négociation sur le forfait mobilité durable qui permettrait d'aider les postiers à aller vers des mobilités douces et moins coûteuses.

## ...INSUFFISANTES POUR LES POSTIERS D'IDF !

Si le remboursement de 50% du Pass Navigo concerne toutes celles et ceux qui prennent les transports en commun (s'ils parviennent à accéder à leur Box RH...), ces dispositions font l'impasse sur une majorité obligée de prendre leurs véhicules personnels pour se rendre au travail. Parce que La Poste a fait le choix d'implantation et d'horaires incompatibles ou difficilement conciliables avec les transports en commun, elle doit en assumer toutes les responsabilités !

### La CFDT Postes IdF revendique :

- ▶ Dans les sites concernés de 1ère et 2ème couronne, une indemnité correspondant à 50% du coût du Pass Navigo, pour toutes celles et ceux obligés d'utiliser leurs véhicules personnels ;
- ▶ L'ouverture d'une négociation pour aider les postiers à avoir un véhicule compatible avec les normes obligatoires de la future ZFE (Zone à faible émission),
- ▶ L'octroi d'une prime de « Vie chère » en IdF.

LA CFDT EST AUSSI  
FORCE DE PROPOSITIONS.



Adhérez en ligne

CFDT SF3C

23 rue d'Alleray 75015 Paris

Tél : 01 40 29 82 00

Fax : 01 40 29 82 10

contact@cfdfs3c.org

www.cfdfs3c.org



**LE POUVOIR D'ACHAT DES POSTIÈRES ET  
DES POSTIERS NOTRE PRIORITÉ !  
LA CFDT, SYNDICAT DU POUVOIR DE VIVRE !**